

Frédéric DUCAFFY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Fonds de dotation D1660
267, boulevard Péreire
75017 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU FONDS DE DOTATION
D1660 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2025

AUDIT ET COMPTABILITE SAS

189, rue de Courcelles – 75017 Paris
Téléphone : 09 79 28 51 27

FONDS DE DOTATION D1660 – Fonds de dotation consommable

Siège social : 267, Bd Péreire, 75116 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les membres du Fonds de dotation,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation D1660 relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

- **Référentiel d'audit**

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du premier jour du présent exercice à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport du Trésorier et des autres documents adressés au Conseil hors documents prévisionnels

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés au Conseil sur la situation financière et les comptes annuels hors documents prévisionnels.

V. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance du Fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants que vous avez désignés.

VI. Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient

mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
Le 3 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Frédéric DUCAFFY
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

BILAN ACTIF

			Note	Exercice N, clos le :		30/06/2025	30/06/2024
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	31				
		Frais de recherche et de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Immobilisations corporelles en-cours					
	Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total (I)							
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours		32				
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34				
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances					
	DIVERS	V.M.P	35				
Instruments de trésorerie							
Disponibilités				7 050		7 050	1 000

BILAN PASSIF

		Note	30/06/2025	30/06/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres		1 000	1 000
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	40		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau		14 420	10 337
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		3 674	4 083
	Situation nette (sous total)		19 094	15 420
	Fonds propres consommables		168 549	162 257
	Subventions d'investissements			
	Provisions réglementées			
	Total (I)		187 643	177 677
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	41		
	Fonds dédiés			
	Total (II)			
PROVISIONS	Provisions pour risques	42		
	Provisions pour charges			
	Total (III)			
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 800	3 000
	Dettes des legs ou donations	43		
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		820	
	Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	44		
	Total (IV)		3 620	3 000
	Ecarts de conversion passif	(V) 44		
	TOTAL GENERAL (I à V)		191 263	180 677

COMPTE DE RESULTAT

			Note	30/06/2025	30/06/2024				
	Nombre de mois de la période			12	12				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	50							
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)								
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)								
	Produits de tiers financeurs								
	Concours publics et subventions d'exploitation								
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible								
	Ressources liées à la générosité du public								
	Dons manuels								
	Mécénats								
	Legs, donations et assurances-vie								
	Contributions financières								
	Autres								
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges								
	Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits		206 572	68 299						
Total des produits d'exploitation (I)			206 572	68 299					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	51							
	Variation de stock								
	Autres achats et charges externes								
	Aides financières								
	Impôts, taxes et versements assimilés								
	Salaires et traitements								
	Charges sociales								
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
	Dotations aux provisions								
	Reports en fonds dédiés								
	Autres charges						202 002	64 140	
	Total des charges d'exploitation (II)					206 265	67 854		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					307	446		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	53							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé								
	Autres intérêts et produits assimilés								
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
	Différences positives de change								
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								
Total des produits financiers (III)			3 367	3 638					
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	54							
	Intérêts et charges assimilées								
	Différences négatives de change								
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								
	Total des charges financières (IV)								
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)			3 367	3 638					
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)			3 674	4 083					

COMPTE DE RESULTAT

		Note	30/06/2025	30/06/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (V)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VI)			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)			209 939	71 937
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			206 265	67 854
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)			3 674	4 083

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
	Total		

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'exercice social clos le 30/06/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de

191 263 € (contre 180 677 € au 30 juin 2024).

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 674,02 € (contre

4083,42 € au 30 juin 2024).

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le CA.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- * continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les Fonds de Dotation ont été créés par l'article 140 de la loi du 4 août 2008 et le décret du 11 février 2009. Par avis du CNC 2009-01, le Conseil National de la Comptabilité a complété le Plan Comptable Général des associations et des fondations en normant les spécificités comptables des Fonds de Dotation.

Depuis la Réforme comptable applicable le 1er janvier 2020 aux Fonds de Dotation, l'activité des Fonds de Dotation en général et du FDD1660 en particulier se déploie comptablement ainsi:

- les Dotations Consomptibles représentent les dons collectés par l'intermédiaire des clubs Rotary du District 1660 diminués d'un prélèvement de 4%. Ce prélèvement permet au FDD1660 de faire face à ses frais généraux.

Les Dotations Consomptibles sont comptabilisées dans des comptes n° 1081... alors que le prélèvement de 4% constitue un Produit d'exploitation.

- les Subventions accordées par le FDD1660 sur proposition des clubs qui ont collecté précédemment ces dons qui ont fait l'objet d'une comptabilisation dans le compte de Fonds Consomptibles correspondant, et donc dans la limite du solde de ce compte, et après accord du Conseil d'Administration du FDD1660, sont constatées dans les charges du FDD1660.

- Ces Subventions sont financées par consommation des Fonds Consomptibles récoltés précédemment par les clubs qui ont proposé lesdites subventions, ces consommations de Dons Consomptibles, appelées Dotations Consomptibles inscrites au Compte de Résultat" sont comptabilisées dans des comptes n°1089 avec pour contrepartie un Produit d'Exploitation.

En fin d'exercice, les Dotations Consomptibles sont diminuées des "Dotations Consomptibles inscrites au Compte de Résultat" afin de faire apparaître au Passif du Bilan le solde des Fonds de

Dotation Consomptibles non encore affectés à des subventions ou financements.

En accord avec notre Commissaire aux Comptes nous comptabilisons au fil de l'eau les consommations des clubs dans des comptes particuliers de "Fonds de dotations consomptibles inscrits au compte de Résultat" et rassemblons au cours des opérations d'inventaire ces consommations avec les comptes de "Dotations Consomptibles" afin de ne présenter qu'une valeur nette au Bilan.

Le détail de ces opérations fait l'objet d'un paragraphe de la présente Annexe afin de permettre une lecture complète des comptes du FDD1660.

FDD 1660
**ETAT DES DONNS CONSOMPTIBLES AU
30/06/25**

N° de compte	Intitulé de compte	solde 30/06/24	Dons	Retenue 4 %	Subv accord	solde 30/06/25
1081108100002	Dot Consompt RC Paris Gobelins	-822,40	0,00	0,00	0,00	-822,40
1081108110798	Dot consompt RC Antony Sceaux	-10 785,59	-2 340,00	93,60	7 000,00	-6 031,99
1081108110803	Dot consompt RC Colombes la Gar col	-3 161,02		0,00	600,00	-2 561,02
1081108110805	Dot consompt RC Garches Marnes Vauc	-1 535,00	0,00	0,00	750,00	-785,00
1081108110807	Dot Cons RC La celle St Cloud- Bougi	-10 944,40	-3 696,00	147,84	4 100,00	-10 392,56
1081108110809	Dopt consomp RC Les Mureaux Meulan	-96,00	0,00	0,00	0,00	-96,00
1081108110811	Dot consomp RC L'Isle Adam beaumont	-96,00	0,00	0,00	0,00	-96,00
1081108110812	Dot consomp RC Longjumeau	-10 104,00	0,00	0,00	2 000,00	-8 104,00
1081108110813	Dot Cons RC Magny en vexin	-240,00	0,00	0,00	0,00	-240,00
1081108110814	Dot Consomp RC Mantes La Jolie	-576,00	0,00	0,00	800,00	224,00
1081108110815	Dot consompt RC Le Vésinet	-864,00	-1 810,00	72,40	1 737,00	-864,60
1081108110816	Dot consomp RC Montfort Houdan	-48,00				-48,00
1081108110821	Dot consom RC Palaiseau	-750,00				-750,00
1081108110824	Dot consompt RC Pontoise	-5 237,60	-5 700,00	228,00	6 500,00	-4 209,60
1081108110827	Dot consompt RC St Cloud	-6 886,90	-17 544,00	500,88	19 629,00	-4 301,02
1081108110834	Dot consompt RC Versailles	-600,00	-13 130,00	412,60	3 100,00	-10 217,40
1081108110835	Dot Consomp RC Rueil Malmaison	200,00	-8 750,00	312,50	10 000,00	1 762,50
1081108122146	Dot consompt RC Suresnes	-3 191,60				-3 191,60
1081108122942	Dot consompt RC Boulogne	-5 850,56	-18 555,00	521,10	12 000,00	-11 884,46
1081108122943	Dot con RC Paris Chatillon Val de B	-57,60	-100,00	4,00		-153,60
1081108124495	Dot consomp RC St Nom la Breteche	-12 930,36	-9 876,00	346,28	8 799,04	-13 661,04
1081108126216	Dot Cons RC Paris Porte d'Orleans	-10 412,00			1 000,00	-9 412,00
1081108127516	Dot consomp RC Verrières le Buisson	-168,00				-168,00
1081108128757	Dot consomp RC Paris Alliance	-12 248,60	-7 500,00	275,00	3 700,00	-15 773,60
1081108151685	Dos consompt RC Paris Avenir	-17 153,45	-17 424,00	501,48	12 086,00	-21 989,97
108110815333	Dot consompt RC Paris Quai d'Orsay	-1 171,80	-5 870,00	226,10	3 800,00	-3 015,70
1081108155593	Dot consomp RC Paris Champs Elysées	-558,00	-1 650,00	66,00	500,00	-1 642,00
1081108156603	Dot consom RC Trieil Verneuill Verno	-153,60				-153,60
1081108167701	Dot Consomp RC Paris Concorde	-2 105,26	-2 200,00	88,00	1 000,00	-3 217,26



1081108184723	Dot consomp RC Aubergenville Seine	-20 864,40	-300,00	12,00	0,00	-21 152,40
1081108187615	Dot Consomp RC Paris Lumières	-5 968,10	0,00	0,00	4 674,34	-1 293,76
10811081877	Dot cons RC St Leu La Forêt	-528,00	-750,00	30,00		-1 248,00
1081108189902	Dot consomp RC Elancourt Hte Val Che	-6 432,00				-6 432,00
1081108189903	Dot Cons RC Service & Industrie	-6 912,00	-8 650,00	0,00	0,00	-15 562,00
1081108189904	D 1660 Champions solidaires	-1 625,00	-23 890,00	0,00	12 838,48	-12 676,52
1081108189905	Dot Cons RC Conflans	0,00	-2 600,00	104,00		-2 496,00
1081108189906	Dot cons RC Neuilly Sablons	0,00	-1 200,00	48,00		-1 152,00
1081108189907	Dot cons RC Paris Balard	0,00	-60,00	2,40	0,00	-57,60
1081108189908	Dot cons RC Rueil S&I	0,00	-2 550,00	102,00		-2 448,00
1081108189909	Dot cons DIST 1660 action Liban	0,00	-480,00	19,20		-460,80
108110818991	Dot cons RC Chevreuse	0,00	-3 100,00	124,00	3 100,00	124,00
108110818992	Champions solidaires virts en cours	0,00	-5 750,00			-5 750,00
108110818994	Dot cons RC Vallée de l'Orge	0,00	-840,00	33,60		-806,40
108110818995	Action JOP	0,00	-46 250,00	0,00	81 288,00	35 038,00
108110818993	Entraide St Germain en laye	-1 380,00	0,00			-1 380,00
1089108900001	Dot cons St Prix	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL		-162 257,24	-212 565,00	4 270,98	202 001,86	-168 549,40

Autres informations sur les règles comptables

Valorisation des contributions volontaires

A partir de cet exercice, le Fonds de dotation FDD1660 a valorisé les contributions volontaires qui sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au **bénévolat**, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les **dons en nature** redistribués ou consommés en l'état par le Fonds de dotation.

Les contributions volontaires ne sont pas valorisées dans le compte de résultat, mais une évaluation de celles-ci peut figurer au pied de ce compte, dans le cas où l'association dispose d'une information quantifiable et valorisable.

Dans le cas contraire, les contributions volontaires font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Au titre de l'exercice 2024 / 2025 écoulé :

* Pour ce qui concerne le **bénévolat**, le Fonds de dotation FDD1660 a recensé les temps passés au cours de l'exercice par l'ensemble des bénévoles intervenant à temps partiel (principalement les administrateurs et les membres du bureau, qui représentent 0,43 personnes en E.T.P. ou Equivalent Temps Plein. Le coût total (salaires + charges sociales) peut être évalué à 10.720 €.